AR Prefecture

016-211601380-20241118-DCM202411_02-DE Reçu le 19/11/2024 Publié le 19/11/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS De la Commune de FLEAC

Nombre de conseillers en

exercice: 26 - présents: 21

 votants: 23 dont 2 pouvoirs Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session ORDINAIRE, à la mairie de FLEAC le lundi 18 novembre 2024 sous la Présidence de Mme Hélène GINGAST, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : le 12/11/2024

PRESENTS:

Mmes GINGAST, LAINE, CHAUVEAU, AUDRA, BEL, DESACHY, BADALIAN, CHEMINADE, JUIN, PLAIN, RANIVOALISON, VASLIN

Mrs DAVIAUX, FREMINET, CALANDRAUD, CHAUVAUD, GUINET, LAGARDE, LOJEWSKI, NICOLAS, SOGUEL

ABSENTS EXCUSES:

Mrs LABROUSSE, MORIN, MOUHICA, Mmes DIABY, GOMES DA COSTA

POUVOIRS: De M. MOUHICA à M. NICOLAS

De Mme GOMES DA COSTA à Mme RANIVOALISON

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BADALIAN

Délibération: 2024-11-02

Finances - Actualisation des tarifs communaux

Rapporteur : Patricia LAINE

SE REL

Lors de la révision des tarifs en mars 2024, le forfait ménage a été retiré, considérant que la prestation n'était plus offerte aux locataires. Néanmoins, il s'avère que dans le cadre des locations par des personnes morales, et notamment les locations gratuites dérogatoires, la Commune est parfois amenée, de fait, à réaliser le ménage de fin de location.

Aussi, il est proposé d'actualiser les tarifs communaux :

- en réintégrant le forfait ménage, pour les locations par des personnes morales uniquement.
- en modifiant les dates d'application du forfait chauffage

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Madame le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances /Moyens Généraux/Personnel », réunie le 06/11/2024,

Après en avoir délibéré,

AR Prefecture

016-211601380-20241118-DCM202411_02-DE Reçu le 19/11/2024 Publié le 19/11/2024

A l'unanimité des suffrages exprimés, par 23 voix pour, 0 contre, et aucune abstention, DECIDE:

- D'ACCEPTER les modifications de tarifs proposés dans le tableau ci-annexé,
- D'AUTORISER Mme le Maire à signer tous documents et pièces afférentes.

Le tableau consolidé de l'ensemble des tarifs communaux est actualisé en conséquence.

Fait et délibéré à FLEAC, le 18 novembre 2024

Pour copie conforme, Le Maire, Hélène GINGAST

Certifiée exécutoire compte tenu de :

Transmission à la préfecture le : 1 9 NOV. 2024

Réception du : 1 9 NOV. 2024 Mise en ligne le : 2 1 NOV. 2024

Le Maire,

Hélène GINGAST

Voie de recours: En application des dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal Administratif de Poitiers dans les deux mois qui suivent sa publication ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département